

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00430

**MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE TSO POUR LA
FOURNITURE ET LIVRAISON DE TRAVERSES BETON
METRIQUES BI-BLOCS POUR LA PLATEFORME TRAMWAY
DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que dans le cadre de la politique d'entretien du réseau de transport de Saint-Etienne Métropole, il est nécessaire de lancer un marché relatif à la fourniture et livraison de traverses béton métriques bi-blocs pour la plateforme tramway à Saint-Étienne La Terrasse située place Massenet,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 10 mars 2023 pour une publication sur le site l'USINE NOUVELLE.com et sur le site de Saint-Étienne Métropole avec une remise des offres fixée au 04 avril 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, une seule offre a été reçue :

- TSO, chemin du Corps de Garde, ZI, CS 80035, 77508 Chelles Cedex France,

CONSIDERANT que cette offre a été jugée au regard des critères de jugement des offres suivants :

- le prix des prestations pondéré à 70 %,
- la valeur technique pondérée à 30 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres, que la société TSO a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Etienne Métropole au regard des critères de jugement des offres précités,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif à la fourniture et livraison de traverses béton métriques bi-blocs pour la plateforme tramway à Saint-Étienne la Terrasse situé place Massenet est attribué à l'entreprise TSO, chemin du Corps de Garde, ZI, CS 80035, 77508 CHELLES CEDEX France, Siret n°747 252 120 00015.

ARTICLE 2

Le marché est conclu pour un montant total en H.T de 73 250,00 €.
Ces prestations seront rémunérées par application de prix forfaitaires.

RECU EN PREFECTURE

Le 09 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230425-C20230043010

Date de mise en ligne : 09 mai 2023

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe transports, section investissements, opération 103 destination VOIEP.

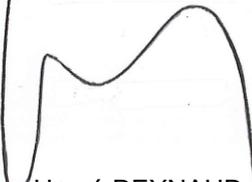
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 09/05/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD